



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Chambord :

Que le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 4 mars 2024 à 19h00 qui se tiendra à la salle communautaire Gaston Vallée, située au 72, boulevard de la Montagne, sur la demande de dérogation mineure suivante.

IMMEUBLE VISÉ :

23, chemin du Domaine-du-Marais
Lot 5 008 217 cadastre du Québec

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Règlement de zonage 2018-621 Grille des spécifications no. 504 marge latérale de la résidence ;

Procéder à un agrandissement de 9pi X 24pi de la résidence en marge latérale gauche avec une marge latérale de 1.35m au lieu de 2m.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance relativement à cette demande.

DONNÉ À CHAMBORD, CE SEIZIÈME JOUR DE FÉVRIER DE L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE.

La directrice générale

Julie Caron

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Caron, directrice générale de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le Conseil, entre 8 h et 12 h le seizième jour de février 2024.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce seizième jour du mois de février 2024.

La directrice générale



Julie Caron